

Qu'est-ce que le CNPF ?

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public qui a pour principale mission de conseiller les propriétaires forestiers privés et de les sensibiliser à la gestion durable. Il en existe une délégation dans chaque région, le **Centre Régional de la Propriété Forestière** (CRPF).

Savoir-faire :

- Compétences techniques pour répondre à vos questions sur la forêt,
- Conseils pour améliorer la gestion de votre propriété,
- Agrément des Plans Simples de Gestion



COORDONNÉES

Centre Régional de la Propriété Forestière dans le Vaucluse
Chambre d'Agriculture de Vaucluse - Site AGROPARC
84912 AVIGNON CEDEX 97

Jean-Baptiste MEY : 06 74 08 48 62 - jean-baptiste.mey@crpf.fr

Bernard PETIT : 06 08 68 13 01 - bernard.petit@crpf.fr
paca@crpf.fr - www.cnpf.fr/paca

Action soutenue
financièrement par



Provence-Alpes-Côte d'Azur



INVITATION

Vendredi 15 Juin 2018

de 9h30 à 12h30

Maison des Associations
Commune des Taillades (84)

Exposé
sur le thème :

**Accès aux parcelles boisées,
comment l'obtenir ?
Dans quelle limite ?**

Intervenant Nicolas RONDEAU,
*Juriste à la fédération des
syndicats de propriétaires forestiers privés*

Participation gratuite

Plus d'information sur www.cnpf.fr/paca



Création graphique : Karine Girault
Crédit photo : CRPF PACA © CNPF



L'accès aux parcelles forestières

Parfois source de conflits, l'accès aux parcelles est évidemment encadré par la loi.

Les usagers sont nombreux, véhicules en tous genres, piétons, animaux ... Ils accèdent ou souhaitent accéder aux parcelles par des chemins, pistes, sentiers, carraires ou d'autres parcelles.

Nous répondrons au cours de cette matinée aux cas les plus fréquents, des cas qui peuvent être les vôtres.

Plan de situation de la salle :



Si vous ne pouvez pas venir, vous pouvez visiter notre site internet

<https://www.jemeformepourmesbois.fr/>

LIEU : MAISON DES ASSOCIATIONS des Taillades à 80 m de la Mairie des Taillades, place de la Mairie, 84300 Taillades

Programme



- 9h - Accueil

- 9h30 - Début de la réunion

Thème abordé lors de cette matinée

- *Quels sont les types de chemins que l'on peut rencontrer ?*
- *Que faire en l'absence d'accès à sa parcelle ?*
- *Qui a la charge de l'entretien des chemins ?*
- *Qui a le droit d'y circuler ?*
- *Exemples concrets **

- 12h30- Fin de réunion

*Si nous recevons votre cas concret suffisamment documenté avant la fin mai, il pourra être utilisé comme exemple

Si possible, prévenez-nous de votre venue... (Nombre de places limité à 60)

